

AVIS D'INFORMATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

*INFORMATION RENDUE PUBLIQUE SUR LE FONDEMENT
DE L'ARTICLE L 2122-1-1 DU CODE GÉNÉRAL DE LA
PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES*

I- OBJET DE L'AVIS – PUBLICITÉ PRÉALABLE

Fondement – Art L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Art L 2122-1-1 2°	Lorsque le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.	☐
-------------------	---	---

II- PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TITRE DÉLIVRÉ

Objet de la convention d'occupation temporaire du domaine public	Exploitation de 3 télescopes
Titulaire du droit d'occupation	SARL WIKA DIMO
Propriétaire du domaine	Commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER
Location du domaine concédé	Emplacement 1 : pointe de la Grande Côte Emplacement 2 : virage de Nauzan Emplacement 3 : avenue de la Grande Côte
Durée de la convention d'occupation	3 ans à compter de sa signature
Date de signature prévue	21/06/2021

Fait à SAINT-PALAIS-SUR-MER, le - 2 JUIN 2021

Le maire,

 Claude BAUDIN